

ÉLUS LOCAUX

FAITES DE L'ARBRE DE PAYS, UN PROJET DE TERRITOIRE

ACTION N°1

Planter des arbres de pays et des haies champêtres sur les terrains communaux pour restaurer la Trame Verte locale au bénéfice de vos habitants et habitantes.

ACTION N°2

Conditionner les opérations (voirie, réseaux d'énergie) à des critères de gestion durable et locale du bois : Label Haie, pratiques adaptées d'entretien et de taille, planification et gestion durable.

ACTION N°3

Soutenir des diagnostics sur un territoire ciblé afin d'identifier les enjeux locaux (érosion, pollution, paysage...) et les solutions apportées par l'arbre champêtre.

ACTION N°4

Engager votre commune dans une démarche vertueuse à travers une convention de partenariat ou une charte de l'arbre avec l'Association Campagnes Vivantes 82.

ACTION N°5

Encourager la Régénération Naturelle Assistée et engager des zones en défens pour régénérer naturellement des linéaires de haies (ex : talus).

ACTION N°6

Inscrire l'arbre dans votre planification locale en mettant à jour les documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT, PCAET..) pour l'intégrer et le préserver dans les paysages communaux.

ACTION N°7

Encourager les administrés et administrées à planter pour insuffler un élan collectif en faveur de l'arbre de pays grâce au programme Commune'haies.

ACTION N°8

Déployer des actions de sensibilisation aux enjeux de l'arbre champêtre auprès des scolaires, et des actions de formation de vos équipes techniques.

ACTION N°9

Organiser des réunions publiques et des actions de vulgarisation scientifique avec la population pour engager une concertation locale sur les haies champêtres.

ACTION N°10

Inscrire les arbres et les haies champêtres au cœur de votre politique communale pour promouvoir la trame arborée et ses bienfaits au service de l'intérêt général.

